

Conseil municipal du 23 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre, le conseil municipal de SAVY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Mme Marie-Hélène JEANJEAN, Maire.

Le maire ouvre la séance à 20h30

Sont présents :

Mmes Marie-Hélène JEANJEAN, Claudine BARDIAUX, Aurélie TIRMARCHE, Juliette FAGHEL.

MM Vincent ANCELLIN, Albert DUVAL, Yannick HUMAIN, Pierre HUTTIN, Philippe HERMANT, Jean Jacques RICHARD.

Est absent excusé : Mme Cécile MILLET, MM Michel FUSIER-DELANDE, Nicolas HECQ, Jacques HICTER.

Secrétaire : Yannick HUMAIN.

1. LE CONSEIL DECIDE :

- D'approuver le procès-verbal du conseil du 5 juillet 2019.
- De valider des modifications budgétaires.
- D'autoriser Mme le maire à signer la convention avec l'ADICA pour la maîtrise d'œuvre du dossier « réfection de la cour de l'école ».
- De solliciter une subvention complémentaire pour le dossier « réfection de la cour de l'école »
- D'attribuer à l'école 2700€ les années piscine et 1700€ les autres années pour financer d'autres projets.
- De reporter l'occupation de voirie pour un commerçant ambulancier à un prochain conseil.
- De donner une tondeuse hors service à un concitoyen.
- Suite à une fuite d'eau chez un administré, d'appliquer une réduction de 50% sur sa facture d'eau.
- De reporter la plateforme d'engagement citoyen à un prochain conseil.
- D'adopter la redevance d'occupation du domaine public et communal par GRDF
- De valider le rapport du service d'eau (prix et qualité du service)

2. LE MAIRE PRESENTE :

- Le rapport de maintenance de l'éclairage public de l'USEDA.
- Le devis « école numérique »
- Le devis « alarme de l'école »

3. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL :

- Sur les travaux en cours :
 - Raccordement du réseau d'eaux usées du lotissement Les Mésanges au réseau communal.
 - Création de deux avaloirs et curage du fossé rue du château d'eau mi-octobre.
 - Les travaux du lotissement Croix Saint Claude sont en cours.
 - De la pose du radar pédagogique dans les jours prochains
 - Une réunion a lieu demain pour le dossier « rue de la liberté »
- Du courrier du préfet autorisant la commune à garder la compétences « eau et assainissement » jusqu'en janvier 2026.
- Du départ de l'abbé de la paroisse Saint Médard

4. DES ELUS INFORMENT LE CONSEIL :

Du renouvellement aux mêmes tarifs de la convention de déneigement avec les agriculteurs avec tacite reconduction.

Mme le Maire lève la séance à 22 h 55.